

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2024-228
Domaine: 1.4

D E C I S I O N D U M A I R E

**(Application de l'article L 2122.22 du Code Général
des Collectivités Territoriales)**

LE MAIRE DE CARRY-LE-ROUET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-21 et L. 2122-22 résultant des dispositions de la loi n° 96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020-112 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Carry-le-Rouet a délégué, sans aucune réserve, à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'accord-cadre n° 2024*CLR09*02 notifié le 20 juillet 2024 avec la société SB Distribution, portant sur le lot n°2, distribution du magazine communal de la commune de Carry-le-Rouet.

CONSIDERANT qu'il a été constaté de modifier la dénomination sociale de l'entreprise « SB Distribution » représentée par Monsieur BENETTO Stéphane, qui a été inscrite au registre national des entreprises au nom de BENETTO Stéphane ;

D E C I D E

Article I : De signer avec la société BENETTO Stéphane, sise 589 chemin des Argelas 13680. Lançon de Provence, l'avenant n°1.

Article II : cet avenant a pour l'objet la modification de la dénomination sociale de l'entreprise à savoir « BENETTO Stéphane » et non « SB Distribution ».

Article II : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article VI : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille

22/24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Carry-le-Rouet, le 13 août 2024

Le Maire,
René-Francis CARPENTIER

